



Demain, quel monde rural ?

Mercredi 4 juillet 2012

DOSSIER DE PRESSE

Contacts

Marie-Hélène GALIN
mhgalin@amf.asso.fr
Tél : 01.44.18.13.59

Thomas OBERLÉ
toberle@amf.asso.fr
Tél : 01.44.18.51.91



Demain, quel monde rural ?

Mercredi 4 juillet 2012

SOMMAIRE

- ▶ **Communiqué de presse : les élus locaux se mobilisent en faveur des territoires ruraux** p. 3

- ▶ **Fiche n°1 : présentation des débats et des intervenants** p. 4

- ▶ **Fiche n°2 : contexte de la rencontre** p. 7

- ▶ **Annexes** p. 10
 - Annexe 1 : Synthèse du rapport de Jérôme Bignon et Germinal Peiro, députés, sur l'évaluation de la politique d'aménagement du territoire en milieu rural

 - Annexe 2 : Présentation synthétique du rapport de Pierre Morel-A-L'Huissier, député de la Lozère, sur les normes rurales

 - Annexe 3 : Cartes thématiques (source : DATAR – DGCL – DGMT – SGCIV – DGALN)



Paris, le 4 juillet 2012

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /**Demain, quel monde rural ?
Les élus locaux se mobilisent en faveur des territoires ruraux**

Cette nouvelle Rencontre de l'AMF, organisée en partenariat avec l'association Notre Village, s'inscrit dans une démarche prospective et a pour ambition de mutualiser les bonnes pratiques, d'informer les élus sur les dispositifs existants et de s'interroger sur les modèles de développement pour nos territoires qui sont des acteurs de premier plan d'une société en mutation.

Jean Viard, sociologue et directeur de recherche au CNRS, qui vient de publier un nouveau portrait de la France, fera à ce titre une intervention liminaire sur l'évolution des modes de vie qui influent fortement sur le développement des territoires.

Résolument tournée vers l'avenir, cette rencontre rappellera lors d'une première table-ronde, animée par Michel Vergnier, maire de Guéret (23), le défi que représentent les « villages de demain » conciliant à la fois qualité de vie, urbanisation et insertion dans un territoire dynamique. Cette première séquence permettra également de valoriser les outils à la disposition du maire et du président de communauté pour établir un nouveau type de gouvernance privilégiant proximité, mutualisation et travail en réseau.

Enfin, une seconde table-ronde animée par Pierre Morel-À-L'Huissier, maire de Fournels (48), permettra de s'interroger sur l'espace pertinent pour assurer un développement économique harmonieux et d'affirmer l'absolue nécessité de généraliser l'accès au très haut débit pour lequel la solidarité nationale doit s'exercer.

Cette manifestation sera également l'occasion pour l'AMF de réaffirmer dans une déclaration son engagement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle plaidera notamment pour une approche interministérielle de la ruralité avec une mobilisation des moyens à la hauteur des enjeux.

Contacts

Marie-Hélène GALIN
mhgalin@amf.asso.fr
Tél : 01.44.18.13.59

Thomas OBERLÉ
toberle@amf.asso.fr
Tél : 01.44.18.51.91



Demain, quel monde rural ?

Mercredi 4 juillet 2012

FICHE N° 1

PRÉSENTATION DES DÉBATS ET DES INTERVENANTS

Aujourd'hui, le monde rural constitue une toile complexe. Si certains territoires sont en recherche de dynamique, d'autres vivent un renouveau, souvent lié à l'influence d'un pôle d'attraction locale. Dans ce contexte, les maires ruraux sont confrontés à deux grands enjeux : accueillir et faire vivre ensemble des populations d'origines diverses ayant chacune des besoins spécifiques ; rechercher un modèle de développement innovant, mobilisant acteurs publics et privés, conciliant qualité du cadre de vie, services de proximité, urbanisation et insertion dans un territoire plus vaste.

Ces défis nécessitent l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global reposant sur un travail en réseau qui doit permettre aux communes de mutualiser leurs moyens et de développer des initiatives plus ambitieuses et plus fédératives.

Cette rencontre permettra de mieux identifier les voies d'un développement durable des territoires ruraux reposant sur l'utilisation par les élus de tous les dispositifs existants. A ce titre, l'accès généralisé au très haut débit est une condition nécessaire pour maintenir et développer les activités économiques et l'emploi.

14H00-14H15 **OUVERTURE PAR JACQUES PÉLISSARD, PRÉSIDENT DE L'AMF**

14H15-14H30 **INTRODUCTION PAR JEAN VIARD, SOCIOLOGUE ET DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS**

14H30-15H40 **PREMIERE TABLE RONDE : CONSTRUIRE LES VILLAGES DE DEMAIN**

Animée par **Michel VERGNIER**, maire de Guéret (23), président de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF
Comment concilier qualité de vie, urbanisation et insertion dans un territoire dynamique ? Quels sont les outils à la disposition du maire et du président de communauté pour établir un nouveau type de gouvernance privilégiant proximité, mutualisation et travail en réseau ?



Avec la participation de :

Michel PELENC, directeur général de la Fédération nationale Habitat & Développement

En milieu rural, de nombreux logements anciens méritent une réhabilitation. Comment rénover cet habitat ancien ? Quels sont les outils à la disposition de la commune et des particuliers ? Quels sont les résultats en matière de revitalisation du centre-bourg ?

Daniel CUEFF, maire de Langouët (35), président de l'Etablissement Public Foncier Bretagne

L'accueil de nouveaux habitants dans les territoires ruraux implique de créer des logements. Cependant, la préservation des espaces naturels et agricoles peut limiter les possibilités d'action. Dans ce cadre, comment le maire peut-il agir ? Comment réaliser un éco-quartier rural en densifiant le cœur de bourg ?

Claude DUVAL, maire de Mellé (35), président de l'association Notre Village
Construire un village c'est analyser les atouts et les faiblesses de son territoire et y répondre dans le cadre d'une action transversale et partenariale. L'Agenda 21 est-il l'outil adapté pour les petites communes ? Quelles sont les difficultés ? Quelles sont les réussites ?

Marc WATIN-AUGOUARD, général d'armée, inspecteur général des armées de la Gendarmerie

Le maintien ou le développement du service à la population suppose l'émergence de synergies, de partenariats et de projets communs. Pourquoi et comment la gendarmerie utilise-t-elle les réseaux dans les territoires pour améliorer le service rendu à la population ? Peut-on transposer aux communes ou communautés cette méthodologie ?

15H40-17H00 **2EME TABLE RONDE : DÉVELOPPER DURABLEMENT LES TERRITOIRES**

Animée par **Pierre MOREL-À-L'HUISSIER**, maire de Fournels (48), rapporteur de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF

Quel est l'espace pertinent pour assurer un développement économique harmonieux ? Qu'est ce qu'une stratégie de marketing territorial ? Les dispositifs existant sont-ils suffisants et adaptés pour permettre au maire ou au président de communauté de mener une politique durable de développement ?

Avec la participation de :

André MARCON, président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie

L'implantation des entreprises dans les territoires est directement liée à l'attractivité de ces derniers. Ainsi, l'accès au haut débit, la présence de main d'œuvre qualifiée constituent des données fondamentales parmi d'autres pour le chef d'entreprise. Plus largement, quelles sont les attentes des



entreprises envers les territoires et les élus ? Comment le chef d'entreprise appréhende-t-il l'organisation territoriale actuelle et sa gouvernance ?

Vanik BERBERIAN, président de l'Association des maires ruraux de France. S'il revient au maire ou président de communauté de donner l'impulsion à des projets, les expertises et les méthodes sont indispensables pour accompagner les projets de développement. Quels sont les outils à la disposition du maire ? Entre mutualisation des compétences et recours au privé, quels sont les choix et les perspectives pour le décideur ?

Gérard PELTRE, maire de Lachaussée (55) et président du Groupe consultatif de développement rural de la Commission européenne. Les territoires ruraux constituent des pôles de développement. Le cadre stratégique donné par l'Union européenne pour la période 2014-2020 devrait permettre aux échelons infrarégionaux de développer des stratégies de développement. Dans ce cadre, quelle place peut occuper le maire ou le président de communauté ? Comment mettre en œuvre une stratégie intégrée de développement local ?

Thierry GALEAU, maire d'Ytrac (15). Témoignage d'un maire qui fonde le développement de sa commune sur l'artisanat et les circuits courts, la culture, l'écologie et le développement durable.

Jean-Pierre MORTEVEILLE, maire de Sainte-Suzanne (53). Témoignage d'un maire dont la commune détient depuis 2011 le record de la commune de France la plus distinguée pour son patrimoine.

17h00

CONCLUSION

- Synthèse des travaux par **Claude DUVAL**, président de l'association Notre Village
- Clôture par **Cécile DUFLOT**, ministre de l'Égalité des territoires et du logement (sous réserve)



Demain, quel monde rural ?

Mercredi 4 juillet 2012

FICHE N° 2

I / CONTEXTE

Dans une société française en mutation, le monde rural possède de nombreux atouts à faire valoir : 85% de l'espace national, un emploi industriel et artisanal bien représenté, un dynamisme démographique sensible dans de nombreux territoires, la première agriculture européenne, un patrimoine exceptionnel...

Pour maintenir et développer l'attractivité, la vitalité et la cohésion de ces territoires, une approche transversale est nécessaire, en vue de concilier qualité du cadre de vie et urbanisation, service de proximité et intégration dans un territoire de projet plus vaste.

Terres de lien social et d'insertion par excellence, les territoires ruraux bénéficient d'une disponibilité et d'une diversité d'espaces importantes. Ces atouts locaux participent de la compétitivité nationale. Ils doivent donc être confortés, notamment par le déploiement rapide des infrastructures de communication.

Par ailleurs, les maires sont extrêmement attachés au maintien d'une offre de services à la population diversifiée. Tous les dispositifs mis en œuvre jusqu'à présent pour offrir des services de proximité et de qualité ont montré leurs limites, compte tenu des logiques propres à chacune des parties prenantes et d'une absence de coordination des acteurs. Une refondation complète de la réflexion sur cette question doit être entreprise. Celle-ci doit prendre en compte les besoins réels des populations, développer des organisations innovantes et définir clairement les responsabilités.

Face à ces défis, la connaissance qu'ont les maires du terrain est indispensable. Ils ont un rôle majeur à jouer pour identifier les besoins des habitants et les ressources locales naturelles, économiques et humaines, afin de structurer et animer un projet de développement cohérent.



II/ CONSTRUIRE LES VILLAGES DE DEMAIN

La première séquence du débat portera plus spécifiquement sur l'urbanisation et l'accueil de nouveaux habitants, le « vivre ensemble » et le travail en réseaux. Certains territoires ruraux en périphérie d'agglomération dynamique doivent accueillir de nouvelles populations. En matière de logement, la politique de l'habitat doit être résolument orientée vers la réhabilitation, notamment en centre bourg. Il faut également engager la mobilité résidentielle et l'accueil des populations, en favorisant la production de logement sociaux. Ces politiques doivent limiter au maximum la consommation du foncier agricole. Au-delà de l'urbanisation, la question de l'accueil est posée à travers de nouvelles demandes sociales et une exigence renouvelée s'agissant des services et équipements de proximité.

Le développement du village implique également un diagnostic transversal du territoire et des réponses qui conjuguent la cohérence sociale, le développement territorial et la protection de l'environnement. L'Agenda 21 peut constituer une réponse et un levier efficace pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (commune, associations, agriculteurs, artisans, ...) sur la base d'un diagnostic et d'un projet partagés. Le travail en réseaux (autres communes, intercommunalité, conseil général, chambre des métiers, gendarmerie, ...) est indispensable pour mener à bien des projets innovants et porteurs d'une stratégie sur le long terme.

III/ DEVELOPPER DURABLEMENT LES TERRITOIRES

La diversité des activités économiques et la capacité d'innovation présentes dans les territoires constituent des facteurs forts de développement. Il faut appréhender dans sa globalité toutes les ressources économiques des territoires : les savoir-faire, le patrimoine, les espaces et paysages remarquables... C'est dans les territoires que l'économie peut le plus se développer : la production y trouve de l'espace, l'artisanat une identité et un savoir-faire, sans oublier l'agriculture, l'économie résidentielle, le tourisme...

Néanmoins, l'accessibilité au haut débit et très haut débit, fixe et mobile, apparaît comme une condition indispensable pour l'amélioration de l'attractivité économique des territoires ruraux, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Si un fonds d'aménagement numérique des territoires a été créé, les modalités de son financement, afin de s'assurer de ressources pérennes reste à déterminer. Sur l'ensemble du territoire, l'accès à l'internet haut débit et très haut débit, fixe et mobile, et à la TNT doit être garanti, afin de permettre à chacun de se développer.



D'autre part, les territoires ruraux conçoivent leur développement en partenariat avec tous les acteurs : publics, privés, associatifs. De nombreuses communes rurales se regroupent dans des espaces de projet partagés. La rationalisation des EPCI situés en milieu rural constitue en cela une chance pour le développement. En effet, une taille minimale s'impose pour mener à bien des projets nécessitant des investissements parfois importants.

Enfin, les territoires ruraux constituent un enjeu essentiel pour l'avenir des populations, en termes d'approvisionnement en eau et en énergie, d'alimentation et de préservation de la biodiversité. La mise en place des trames vertes et bleues, imposées par les lois Grenelle, apparaît comme essentielle mais doit être étudiée en concertation étroite avec les territoires concernés, afin de ne pas freiner leur développement économique. Cependant, les coûts de préservation des espaces, de la biodiversité, de la protection des milieux naturels ne doivent pas reposer uniquement sur les communes concernées, majoritairement rurales.

Nombre de territoires ruraux ont déjà montré leur capacité à innover pour construire, avec l'ensemble des parties prenantes, un véritable projet partagé. Cette dynamique vertueuse est en marche dans les territoires ruraux. Elle doit être encouragée et facilitée par une coopération renforcée avec autres collectivités locales mais également avec l'Etat et l'Europe.



Demain, quel monde rural ?

Mercredi 4 juillet 2012

ANNEXES

- Annexe 1 : Synthèse du rapport de Jérôme Bignon et Germinal Peiro, députés, sur l'évaluation de la politique d'aménagement du territoire en milieu rural
- Annexe 2 : Présentation synthétique du rapport de Pierre Morel-À-L'Huissier, député de la Lozère, sur les normes rurales
- Annexe 3 : Revue de presse (articles de *Maires de France*)
- Annexe 4 : Cartes thématiques (source : DATAR – DGCL – DGMT – SGCIV – DGALN)



- **Annexe 1 : Rapport d'information sur l'évaluation de la politique d'aménagement du territoire en milieu rural**



N° 4301

ASSEMBLÉE NATIONALECONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
TREIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 2 février 2012.

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

AU NOM DU COMITÉ D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE
DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR :*l'évaluation de la politique d'aménagement du territoire en milieu rural***Tome 1 – Rapport**

ET PRÉSENTÉ

PAR MM. JÉRÔME BIGNON ET GERMINAL PEIRO,

Députés.

SYNTHÈSE

Dans un monde de plus en plus urbanisé, les territoires ruraux constituent une richesse essentielle de notre pays : foncier, patrimoine, culture, mais aussi savoir-faire et intelligences locales. L'image du monde rural change avec un regain démographique qui ne se démentit pas depuis les années quatre-vingt-dix et avec la montée en puissance des valeurs environnementales. De nouvelles populations rurales sont issues d'un transfert en provenance des villes. La sociologie du milieu rural s'en trouve profondément affectée.

Au-delà des divergences politiques, les deux rapporteurs partagent la même passion du rural, du territoire, l'un et l'autre étant élus locaux depuis une trentaine d'années. Ils marquent tous deux le même attachement aux hommes, aux traditions, à l'identité rurale : terroirs, pays, langues. L'utilité et la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire ne sont pas remises en cause en France. L'État joue ainsi son rôle de gardien de l'égalité républicaine sur l'ensemble du territoire national, de l'équilibre du développement en ses différents endroits et de péréquation financière.

Force est de constater le sentiment largement répandu d'abandon du monde rural par l'État : réorganisation des services publics et au public, raréfaction de l'offre de soins, enclavement des territoires, retard dans l'équipement en communications électroniques, inquiétudes sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC), désindustrialisation, logements insalubres ou inadaptés... Le présent rapport tente de dresser un état des lieux et avance des recommandations.

Tout au long de ces douze mois de travail, les rapporteurs ont successivement : effectué un bilan critique des évaluations antérieures ; recensé les objectifs de cette politique publique ; envoyé un questionnaire aux dix ministères concernés sur les dispositifs publics qu'ils mettent en œuvre ; procédé à treize auditions sous forme de tables rondes à Paris ; et visité quatre territoires ruraux choisis en raison de leur profil et de leurs spécificités contrastées. Deux études ont été confiées à des consultants extérieurs, le consortium Kurt Salmon – Edater, après une procédure d'appel d'offre.



L'évaluation réalisée concerne tous les dispositifs de l'État en matière d'aménagement du territoire en milieu rural : services publics et au public, services sociaux et de santé, soutien aux activités économiques (agriculture, industrie, services), transports, communications électroniques et logement. Ces politiques nécessitent une action coordonnée de plusieurs ministères. La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), placée sous l'autorité du Premier ministre, est chargée d'assurer cette coordination interministérielle, notamment en assurant le secrétariat du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire et d'attractivité régionale (CIADT).

Les rapporteurs s'interrogent sur la raison qui a conduit à confier l'aménagement du territoire au ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité, M. Bruno Lemaire, alors qu'en 2009 et 2010 il était confié à un ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, M. Michel Mercier. Ils souhaitent que l'aménagement du territoire soit à nouveau confié à un ministère de plein exercice directement rattaché au Premier ministre. Il s'agit ainsi d'assurer le caractère réellement interministériel de l'aménagement du territoire, sa dilution dans le domaine de compétence de tel ou tel ministère ne pouvant au contraire que l'affaiblir. Le rapport recommande la création d'un mécanisme de suivi avec tableau de bord permettant une mesure et une évaluation des effets des dispositifs de l'État en matière d'aménagement du territoire en milieu rural.

Les deux structures territoriales les plus actives en milieu rural sont en profonde évolution : intercommunalités et pays. L'étude des consultants conclut qu'il n'y a pas de taille idéale pour un territoire de projet, ni en surface, ni en population. Elle montre la nécessité de définir des territoires de projet souples et adaptés aux contextes locaux. La réforme de la carte intercommunale traduit une montée en puissance des regroupements de communes, avec l'élaboration de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Le délai imparti à la réforme, un temps calé sur le calendrier électoral, était trop court. Il convient d'appuyer le développement préalable d'une identité et d'une culture communes de la population et des acteurs locaux. Le rôle des pays, qui ne disparaissent pas mais dont le statut législatif a été supprimé, reste à clarifier. L'étude des consultants montre l'apport des pays au niveau du rapprochement et de la mobilisation des acteurs locaux. Les intercommunalités en cours de regroupement, appelées à prendre le relais, sont perçues par les élus locaux comme des structures administratives de gestion ; ce transfert ne semble possible qu'à la condition d'une évolution culturelle significative.

La décision prise en avril 2008 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) de renoncer à la mission d'ingénierie publique de l'État en direction des collectivités territoriales a été souvent perçue par les élus locaux comme un abandon par l'État. Les collectivités ont perdu les repères qu'elles avaient avec les anciennes directions départementales et régionales. Le rapport montre l'importance de l'ingénierie publique pour la définition d'une stratégie de territoire, avec en particulier la réponse aux procédures d'appels à projet et l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (Scot).

Les dernières années ont vu une profonde réforme des administrations territoriales de l'État : réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE), réforme de la carte judiciaire, fusion des réseaux du Trésor et de la comptabilité publique, avec une réduction des effectifs selon la règle du non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux. Le ressenti immédiat de nombre d'élus, comme de nos concitoyens, est celui d'un recul du service public. Pourtant personne ne nie la nécessité d'une modernisation de nos administrations, qui doivent s'adapter aux mutations de notre société, dans le contexte tendu des finances publiques. D'ores et déjà la RéATE a entraîné une meilleure coordination interministérielle dans les nouvelles directions départementales et régionales. Les rapporteurs estiment qu'il faut définir une masse critique de services de l'État présents sur tous les territoires, constituée autour des grandes fonctions comme la sécurité, l'éducation et la justice.

Dans l'éducation, la crainte est réelle concernant les fermetures de classes et d'écoles, avec les regroupements pédagogiques. Les regroupements de brigades dans la gendarmerie sont mieux acceptés. Dans le contexte de réduction des effectifs, les gendarmes se recentrent sur leur cœur de métier. La réforme de la carte judiciaire a donné le sentiment général d'avoir été menée sans concertation préalable suffisante avec les élus locaux, contrairement à ce qu'affirme le ministère de la



Justice. Certains ruraux renoncent à recourir à la justice, y compris en matière pénale, car le tribunal est devenu trop lointain. Le ministère de la Justice met en place des solutions alternatives de proximité (maisons de la justice et du droit, points d'accès au droit, audiences foraines...) ou dématérialisées.

La création de la direction générale des finances publiques (DGFIP) a permis de regrouper les réseaux de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) et de la direction générale des impôts (DGI). Le ministère du Budget estime qu'il n'y a pas eu de programmation de fermeture des petites trésoreries, mais plutôt un étiolement dû au défaut d'attractivité auprès des agents. Il reste que depuis 2004 les fermetures ont été très nombreuses et qu'elles peuvent poser des problèmes d'accessibilité dans certaines zones rurales. Le ministère indique que la réforme s'est effectuée à missions constantes pour les collectivités locales, mais certains élus craignent une diminution de l'ingénierie financière qui leur est ainsi fournie.

Tout en faisant évoluer son réseau vers de nouvelles formes, La Poste conserve 17 000 points de contacts sur l'ensemble du territoire. La fusion de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et des associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Assedic) est généralement bien acceptée. Sur le terrain, l'action de Pôle emploi est cependant sous tension en raison de la montée du chômage.

Face aux problèmes croissants de démographie médicale, la question de l'accès aux soins apparaît comme la première attente des habitants des territoires ruraux. Pour enrayer le mouvement de désertification médicale, différents types d'aides financières ou dispositifs incitatifs ont été mis en place et le numerus clausus a été augmenté. La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite « HPST ») comporte plusieurs dispositions visant à corriger les déséquilibres territoriaux dans la répartition des professionnels de santé, au premier rang desquels la création des Agences régionales de santé (ARS). Les rapporteurs ont fait le constat que l'exercice de la médecine de façon isolée n'était plus adapté aux conditions prévalant dans les territoires ruraux. L'exercice pluridisciplinaire et regroupé des professionnels de santé doit être recherché. Il existe un continuum entre santé et social : face au coût et aux inconvénients du placement en maison spécialisée, il convient de favoriser le maintien à domicile, notamment des personnes âgées.

La préservation et le développement d'une base économique équilibrée constituent une condition nécessaire au maintien de l'emploi, et donc à une évolution démographique favorable dans les territoires ruraux. Les territoires ruraux disposent d'un potentiel économique diversifié très important. Il faut considérer les zones rurales dans le débat actuel visant à favoriser la relocalisation de la production et la réindustrialisation. Les dispositifs publics sont nombreux : zones de revitalisation rurale (ZRR), pôles d'excellence rurale (PER), grappes d'entreprises, prime à l'aménagement du territoire (Pat), Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac)... Or les dispositifs d'exonération de charges sociales et fiscales dans les ZRR ne sont ni mesurés ni évalués. Le rapport recommande de définir dans chaque territoire une stratégie de développement économique reposant sur un diagnostic partagé entre les directions régionales des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et les collectivités territoriales, en partenariat avec les milieux économiques eux-mêmes.

Comment faire pour que les retours en France de 10 milliards d'euros au titre de la politique agricole commune (Pac) bénéficient mieux aux exploitations et à l'emploi agricoles ? Les solutions passent notamment par le développement de filières à valeur ajoutée, de circuits courts et d'une meilleure rémunération des services environnementaux rendus par les agriculteurs. Le rapport recommande en outre une action forte pour la préservation du foncier, pour lutter contre l'artificialisation des terres.

Les espaces ruraux français disposent d'un potentiel touristique très riche. Le constat généralement établi montre que 80 % de la population fréquente de façon touristique 20 % seulement du territoire (littoral, montagne, stations touristiques classées...), alors que 70 % du territoire national est rural. Il s'en suit une saturation des zones touristiques, avec des conséquences négatives en termes de développement durable, et une paupérisation des territoires ruraux environnants. Il s'agit donc de mieux organiser et renforcer les capillarités entre les zones touristiques et leur arrière pays rural, dans



un contexte où tout le monde est gagnant : désengorgement des stations et développement des zones rurales.

Dans le monde rural, les communications électroniques sont devenues des services de première nécessité. La localisation d'activités économiques ou l'établissement de résidences de particuliers en dépend souvent. La couverture du territoire en téléphonie mobile de 2e génération reste encore à achever. L'Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste (Arcep) demande que les opérateurs couvrent en téléphonie mobile de 4e génération simultanément les zones denses, où ils ont tendance à aller en priorité, et les zones rurales. La France est le pays au monde où l'accès à l'Internet haut débit a été le plus précoce, le plus généralisé et au moindre coût pour l'utilisateur. Le passage à l'Internet très haut débit s'avère plus complexe. Les opérateurs commenceront sans doute par câbler les territoires les plus denses, là où le retour sur investissement sera le plus rapide. Une action coordonnée des opérateurs privés, des collectivités territoriales et de l'État sera nécessaire. L'objectif de couvrir la France entière en 2025 représente un investissement global estimé à 23,5 milliards d'euros. Les 2 premiers milliards du fonds constitué à cet effet devront être complétés. Le sénateur Hervé Maurey propose un financement au travers d'une contribution sur les abonnements d'accès Internet fixe et téléphonie mobile et d'une taxe sur les produits électroniques grand public (téléviseurs et consoles de jeux).

Le maintien d'une desserte de transports de qualité représente un enjeu prioritaire pour les territoires ruraux, compte tenu de ses répercussions multiples sur l'attractivité et le dynamisme résidentiel et économique de ces territoires. L'enjeu porte sur les liaisons ferroviaires, sur l'amélioration de certaines liaisons routières ou autoroutières et sur les liaisons aériennes internes. Il s'agit de désenclaver les territoires qui le sont encore. En outre les habitants des territoires ruraux ont de plus en plus besoin d'une offre de transport multimodale adaptée à la fois à l'évolution des modes de vie et aux spécificités des zones rurales, qui combine transports individuels et transports collectifs. Le maintien et l'entretien des trains d'équilibre du territoire (TET) et des trains express régionaux (TER) ne doivent pas être délaissés au profit du développement des seules lignes à grande vitesse (LGV). L'effort de solidarité effectué par l'État pour le financement des lignes aériennes d'aménagement du territoire (LAT) doit être maintenu. Le schéma national des infrastructures de transport (Snit), en cours d'élaboration, constitue un effort de planification pluriannuelle des investissements publics en matière de transports.

Le parc de logements en milieu rural est plus vétuste, largement individuel et plus inconfortable qu'en milieu urbain. Il nécessite des travaux qui peuvent parfois se révéler incompatibles avec le niveau de revenus souvent faible des habitants des territoires ruraux, ce qui peut entraîner une difficulté pour les propriétaires occupants à se maintenir à domicile. La première caractéristique des logements ruraux est la prédominance des propriétaires occupants (70 % des ménages en zone rurale). On constate un déficit de logements sociaux locatifs en milieu rural : 7 % seulement des logements sont des logements HLM, contre 20 % en milieu urbain. Les rapporteurs confortent la réorientation de l'action de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) vers la lutte contre le logement insalubre et la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la dépendance. Ils soutiennent également les efforts de l'Agence en faveur d'un meilleur repérage des situations les plus difficiles. Enfin, il convient d'insister sur la nécessaire cohérence entre la localisation des nouvelles zones résidentielles et les modalités de transports et l'offre de services correspondantes.



Annexe 2 : Présentation synthétique du rapport de Pierre Morel-À-L'Huissier, député de la Lozère, sur les normes rurales

Article paru sur Maire-Info du 10 avril 2012 selon la mission sur les normes rurales, conduite par Pierre Morel-À-L'Huissier, député de la Lozère, il faut « sortir les territoires ruraux du carcan administratif qui paralyse leur développement »

Confiée le 21 octobre 2011 par le Président de la République au député Pierre Morel à l'Huissier, la mission sur les normes rurales a déposé fin mars 2012 son rapport qui préconise 200 mesures spécifiques liées à la simplification des normes au service du développement des territoires ruraux. Fruit d'un travail de cinq mois, la « Mission ruralité », constituée des quatre parlementaires et de cinq inspecteurs généraux de l'administration et membres des conseils généraux de l'administration, a procédé à 4.000 auditions, reçu 400 contributions écrites, s'est déplacée dans 8 départements ruraux et a enregistré la consultation de près de 2.000 pages sur le blog dédié à la mission. Le rapport est complété de deux propositions de loi :

- l'une sur les principes de proportionnalité et de subsidiarité,
- l'autre sur une résolution portant « *plan d'actions en faveur des territoires ruraux* ». La mission prône globalement une meilleure lisibilité des politiques publiques avec une culture administrative nouvelle à travers une administration d'accompagnement et non de contrôle.

Elle préconise notamment :

- Une nouvelle conception de l'aménagement du territoire: nouvelle gouvernance, nouveaux principes juridiques et nouvelles pratiques administratives;
- L'émergence de deux nouveaux principes juridiques: le principe de proportionnalité et le principe de subsidiarité. La conjugaison de ces deux principes permettra d'une part, d'adapter la règle normative aux réalités territoriales et d'autre part, de permettre au pouvoir local d'appliquer avec une certaine latitude les normes administratives nationales qu'elles soient administratives ou techniques. Les Préfets départementaux disposeraient d'une marge d'adaptation de la norme au milieu rural.»

La Mission propose « *la création d'une "Commission nationale de simplification" rattachée au Premier ministre qui intégrerait les travaux effectués par le Commissaire à la simplification et ceux réalisés par la Commission consultative d'évaluation des normes dont les missions respectives auront été préalablement élargies à la problématique de la ruralité* ».

Elle préconise également, « *outre la création d'un correspondant ruralité auprès de chaque préfet, la création d'une "Commission dite de médiation" pour toutes difficultés apparaissant entre l'Etat et les collectivités locales, ainsi qu'une "Commission départementale de conciliation" pour les différends entre l'administration et les usagers, et enfin la Création d'un médiateur associatif départemental* ».



Demain, quel monde rural ?

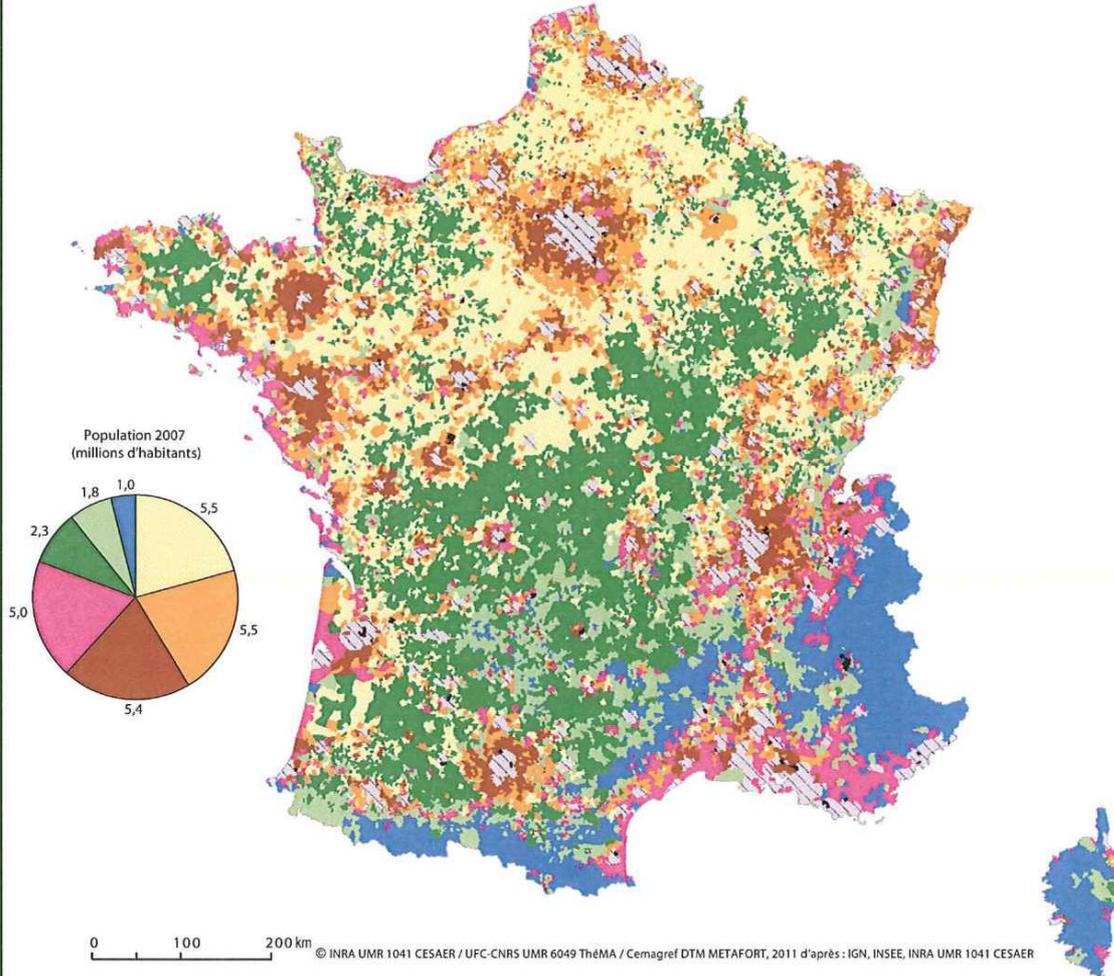
Mercredi 4 juillet 2012

ANNEXE N° 4

CARTES THEMATIQUES

- Typologie des campagnes françaises (source : DATAR)
- Typologie du champ « espace, population, conditions de vie »(source : DATAR)
- Typologie du champ « emploi et activités économiques » (source : DATAR)
- Les zones de revitalisation rurales (source : DATAR – DGCL – DGMT – SGCIV – DGALN)

Typologie des campagnes françaises



CAMPAGNES DES VILLES, DU LITTORAL ET DES VALLÉES URBANISÉES

- densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique**
Essentiellement dans la proche périphérie des grandes agglomérations et dans les espaces les plus urbanisés (Ile-de-France et Alsace, département du Rhône, sillon mosellan et périphéries de Rennes, Nantes, Toulouse) ; plus rarement en périphérie des petites et moyennes villes.
- diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée**
Majoritairement situées en périphérie des villes, formant les secondes couronnes des grandes agglomérations et les couronnes des villes moyennes ; parfois sous forme fragmentée avec des communes éparpillées et isolées au milieu des autres classes.
- densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle**
Dans le midi méditerranéen, sur les littoraux de l'Atlantique, de la Manche, de la mer du Nord, le long des grandes vallées fluviales et des vallées alpines ; plus localement autour de quelques agglomérations marquées par la présence du milieu semi-naturel (cf. Clermont-Ferrand, Limoges, Saint-Etienne ou Besançon).

CAMPAGNES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES

- sous faible influence urbaine**
Principalement dans la moitié nord de l'Hexagone : plus de la moitié des communes de la Somme, de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse et de l'Aube ; à l'Ouest, s'insèrent entre les principales agglomérations, présence très marquée en Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Sarthe et Mayenne.

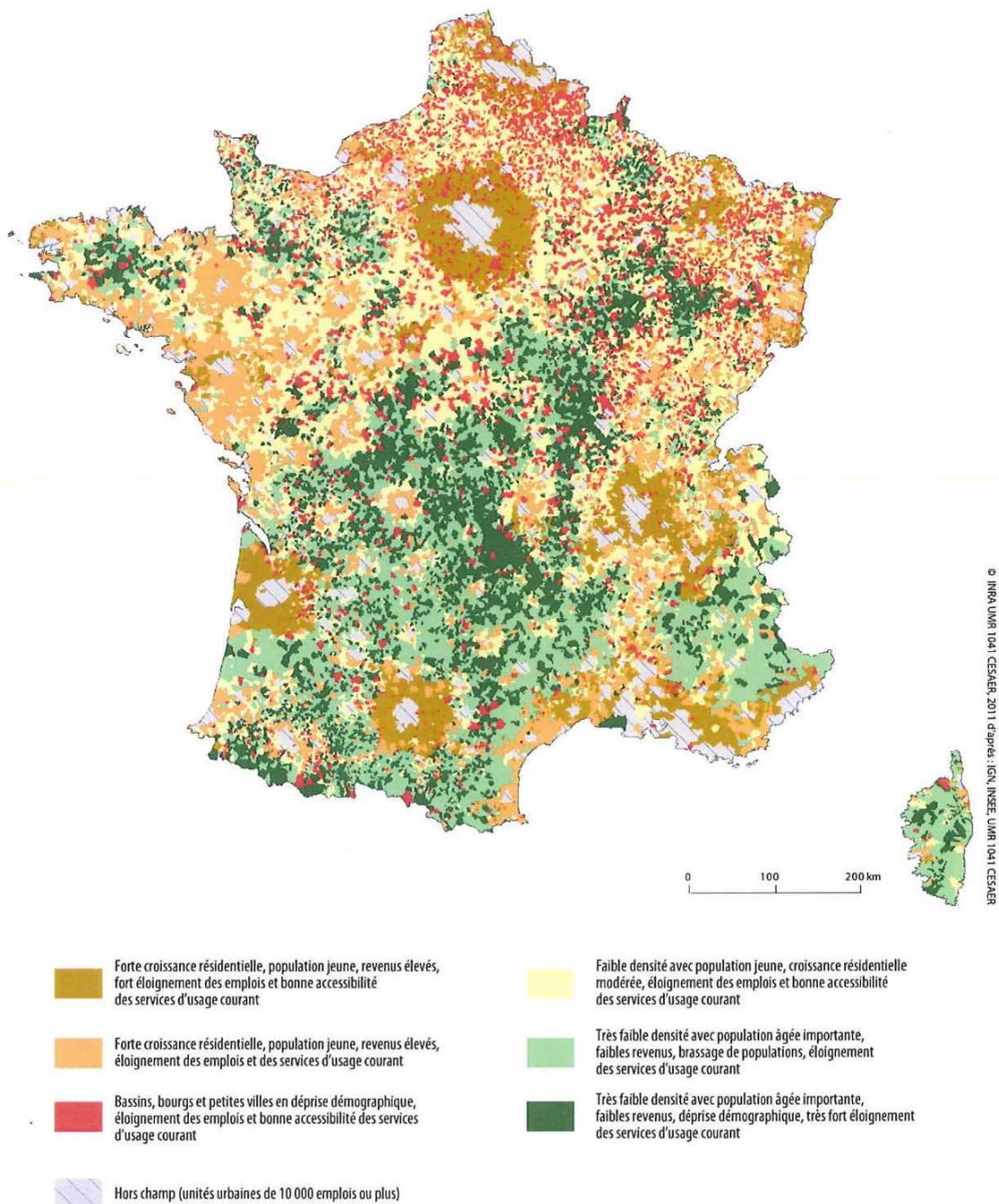
CAMPAGNES VIEILLIES À TRÈS FAIBLE DENSITÉ

- à faibles revenus, économie présentielle et agricole**
Des Ardennes et du sud lorrain aux pieds des Pyrénées ; également en Basse-Normandie et dans la Bretagne intérieure.
- à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique**
Plages continues que dans quelques secteurs montagneux du Massif central, des Pyrénées, des Alpes du sud et de Corse.
- à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique dynamique, avec éloignement des services d'usage courant**
Une partie de la France montagneuse.
- HORS CHAMP**
Unités urbaines > 10 000 emplois



Typologie du champ « Espace, population, conditions de vie »

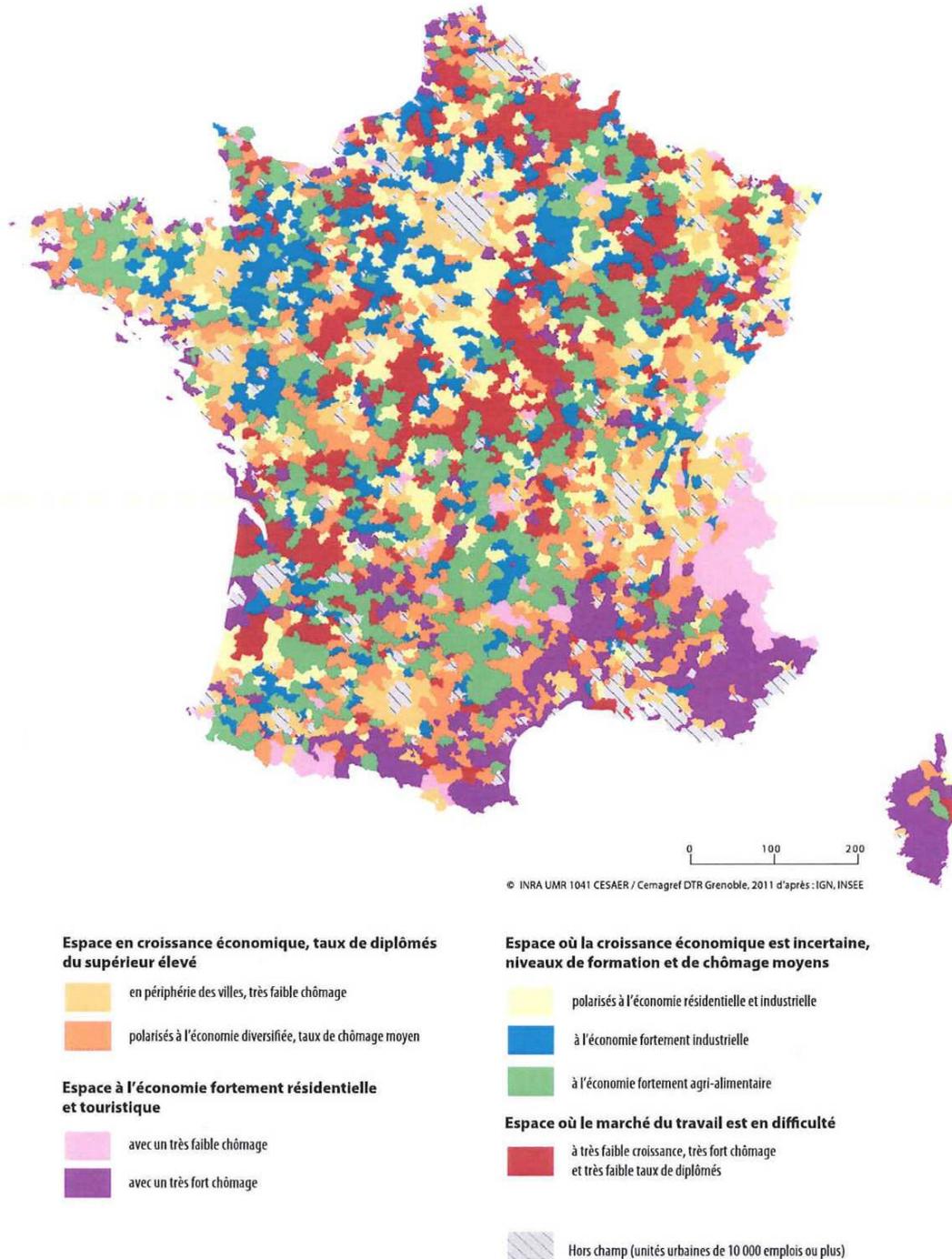
Figure 2. Carte thématique





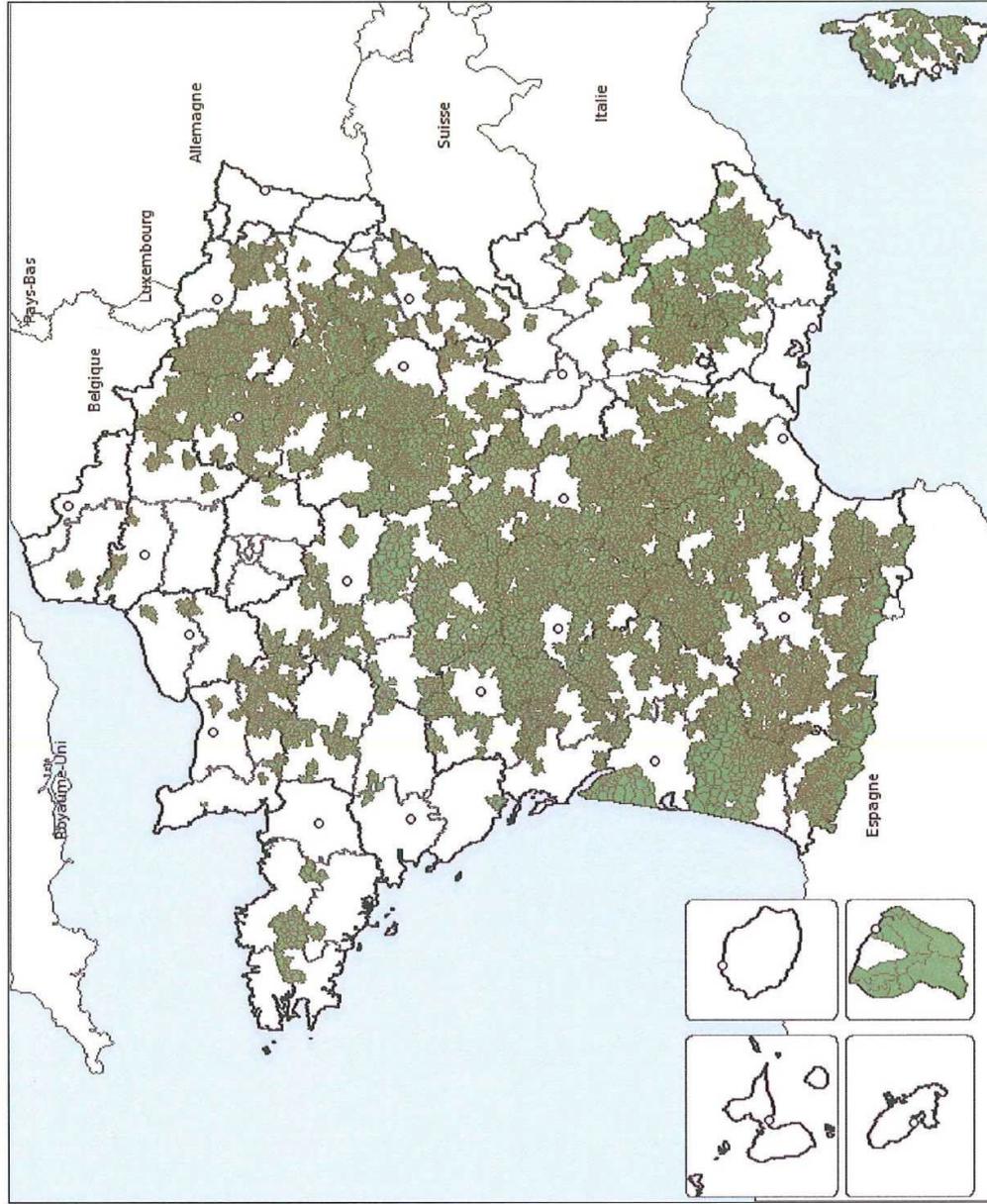
Typologie du champ « Emploi et activités économiques »

Figure 3. Carte thématique

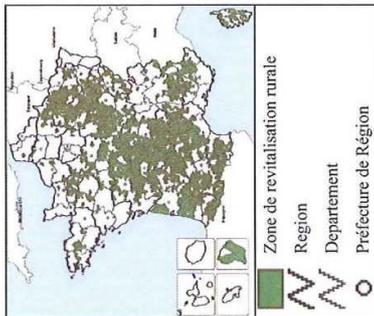




Observatoire des territoires - Zonages



Sources : DATAR, DGALN, DGMT, SGCIY, DGCL : Intégration CPII DO Sud Est ; découpage administratif : GéoFLA® - ©IGN - PARIS 2008



Mise à jour des zonages	
Aire urbaine :	01/01/2009
CUCS :	01/07/2009
EPCI :	01/01/2011
Loi littoral :	01/01/2009
Pays :	16/12/2010
Périmètre de massif :	01/01/2010
PLH :	01/07/2010
PTU :	31/12/2010
PLU :	01/01/2011
PNR :	01/01/2011
SCOT :	01/01/2011
ZFU :	01/01/2009
ZRR :	01/01/2011
ZUS :	01/01/2009
AFR :	13/04/2011
BVI :	01/01/2011
UTUR :	01/05/2011
ZOM :	01/01/2011